



Plan de soutien 2015-2020

La filière forêt/bois dans le Département de la Loire

p 4-5

La filière forêt/bois dans la Loire

p 6-7

Forêt et bois : un mariage durable

p 8-9

Les acteurs locaux

p 10-11

La Loire, un Département engagé

p 12

Mesure 1 : Faire émerger les chartes forestières de territoire

p 13

Mesure 2 : Favoriser le regroupement foncier autour des voies forestières

p 14

Mesure 3 : Mobiliser le bois en créant des routes forestières

p 15

Mesure 4 : Accompagner les entrepreneurs de travaux forestiers

p 16

Mesure 5 : Créer la ressource de demain par le reboisement

p 17

Mesure 6 : Soutenir les principaux organismes forestiers de la Loire

p 18

Mesure 7 : Impulser l'investissement des entreprises

p 19

Les adresses utiles





La forêt

un atout pour le Département de la Loire

Dans la Loire, la forêt couvre près d'un tiers du territoire. Elle compte 170 massifs forestiers de plus de 100 hectares, répartis principalement sur les reliefs.

Offrant aux Ligériens des lieux de loisir et de détente, elle joue un rôle clé dans la préservation de l'eau et de la biodiversité, mais aussi une fonction de production pour l'économie locale.

La filière forêt/bois va du producteur forestier au constructeur de maisons. Dans la Loire, elle regroupe les sylviculteurs, gestionnaires, bûcherons et débardeurs indépendants, ainsi que les transporteurs et les entreprises des secteurs bois énergie et bois d'industrie. Cela représente un maillage d'emplois sur tout le territoire, en milieu rural et urbain.

La première transformation regroupe environ 50 entreprises pour 300 salariés. Elle produit 140 000 m³ de bois destinés aux marchés de la charpente, de la menuiserie, des palettes et coffrages, etc. Plus de 60% de cette production sont utilisés dans la région. La seconde transformation du bois occupe plus de 4 500 salariés dans la Loire, où 480 entreprises interviennent dans les secteurs du BTP et de la construction bois, de l'ameublement, du négoce ou encore de l'imprégnation des bois.

Cette filière génère donc de l'emploi, de la richesse et de la plus-value, tout en s'inscrivant dans une forte logique de développement durable, avec notamment une gestion certifiée de la forêt, des produits écologiques issus d'une ressource renouvelable, des circuits courts et des emplois locaux non délocalisables.

Au total, la filière forêt/bois compte 900 entreprises et 9 000 emplois dans la Loire. C'est pourquoi le Département renforce son soutien avec un second plan 2015-2020 qui se décline en 7 mesures, à découvrir dans cette plaquette. Notre objectif : préserver les multiples fonctions de notre forêt et favoriser le développement de sa filière économique, au bénéfice de tous.



Bernard Bonne
Président du Département de la Loire

La filière forêt/bois dans la Loire

Les régions forestières



Propriétaires,
sylviculteurs,
conseillers forestiers

L'entreprise de
travaux forestiers
(bûcherons, débardeurs)

Le chauffeur
grumier

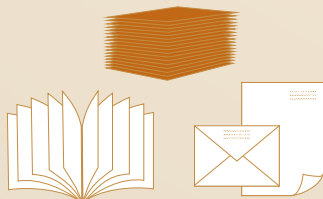
Le scieur

Les acteurs de la filière bois



Les réalisations

Bois d'industrie :
production de papier,
de panneaux de bois, etc.



Bois énergie :
bois bûche, plaquette forestière,
granulés, etc.



Bois d'emballage :
palettes, coffrage, etc.



Chiffres clés

La forêt ligérienne, c'est :

146 000 ha de forêts,
soit 31% de la surface du département
0,19 ha de forêt par habitant

3% de forêts publiques

97% de forêts privées :

45 700 propriétaires
2,6 ha de surface moyenne

140 000 ha de forêt de production :

65% de résineux
35% de feuillus

La filière bois dans la Loire, c'est :

900 entreprises

9 000 emplois

400 M€ de chiffre d'affaires

140 M€ de valeur ajoutée



Le charpentier



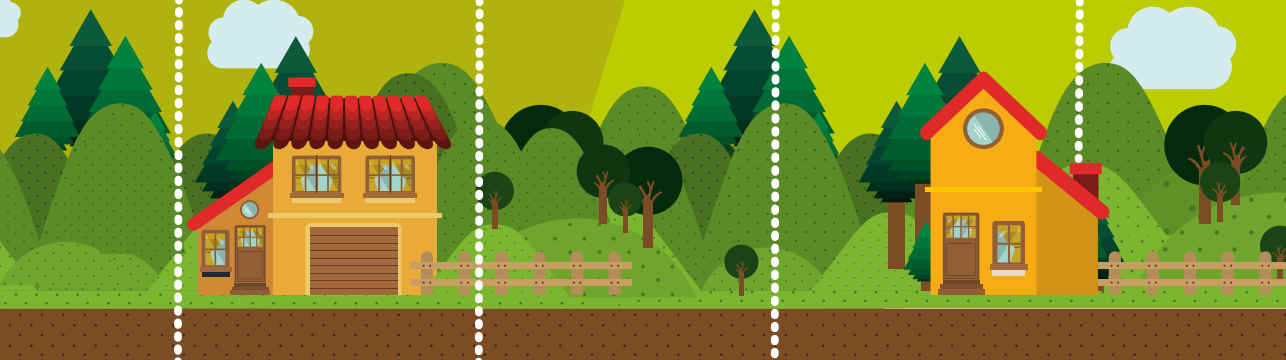
Le menuisier



L'ébéniste



L'ingénieur bois/l'architecte



Bois d'œuvre

Bois de construction :
charpente, ossature bois, etc.



Bois de menuiserie :
fenêtres, portes, escaliers, etc.

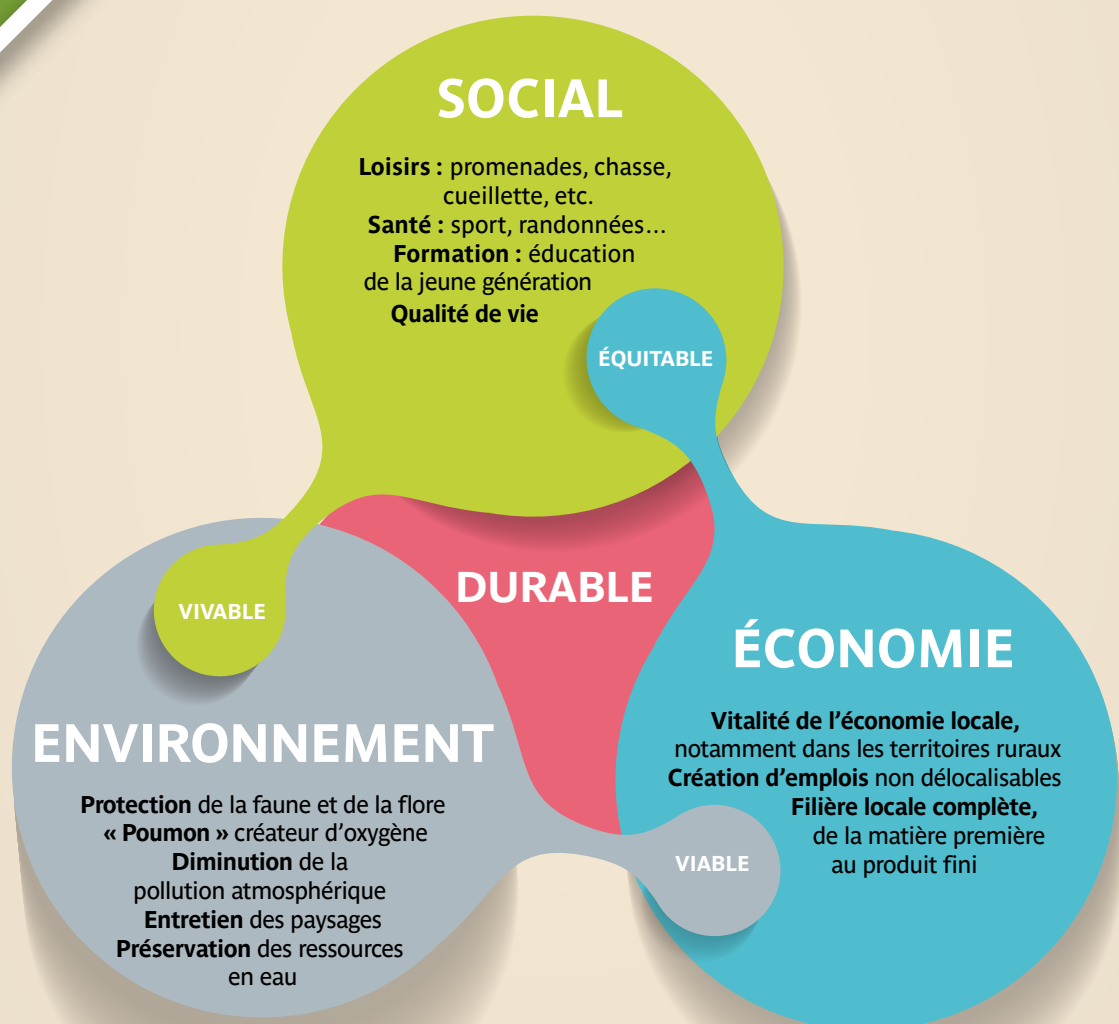


Bois d'ébénisterie :
agencement, meubles, lutherie, etc.



Forêt et bois : un mariage durable

La filière forêt/bois constitue un cercle vertueux pour l'économie de la Loire. Elle contribue également à la préservation de l'environnement et participe au bien-être des citoyens. Elle est ainsi au cœur du développement durable, à travers ses trois grandes fonctions : qualité environnementale, espace de vie sociale et filière économique.





*La filière bois est triplement vertueuse :
pour ses qualités tant environnementales,
qu'économiques et sociales.*

Les acteurs locaux

Rassemblés autour d'une filière forêt/bois bien structurée, les acteurs ligériens ont tous leur rôle à jouer.

La formation :

- École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (ENISE) : formation d'ingénieurs génie civil bois et environnement,
- Maisons familiales rurales (MFR) de Marlhès et de Montbrison,
- Lycées d'enseignement général technologique agricole (LEÇTA) et Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Noirétable,
- Centre de formation des apprentis (CFA) des compagnons du devoir à La Talaudière (pôle bois),
- Lycées techniques proposant des formations bois sur l'ensemble du département.

La fédération :

- Inter Forêt-Bois 42, l'interprofession de la filière du département de la Loire, compte 200 adhérents, dont 150 entreprises : sociétés de gestion et d'exploitation en forêt, entreprises de première et de seconde transformation du bois, entreprises d'expertise-ingénierie, architectes, sociétés de négoce, etc. Elle regroupe aussi des écoles, collectivités et syndicats professionnels.

La mobilisation :

- Entreprises de travaux forestiers,
- Transporteurs,
- Scieries, caisseries, fabricants de palettes, injecteurs, etc.
- Acteurs du bois énergie qui alimentent les chaudières (plaquette forestière) mais aussi les particuliers (bois bûche, granulés).

L'organisation :

- Centre régional de la propriété forestière,
- Syndicat des propriétaires forestiers de la Loire,
- Associations de sylviculteurs (6 associations regroupant 2 000 adhérents),
- Union forestière de la Loire (regroupant les associations de sylviculteurs).

La gestion :

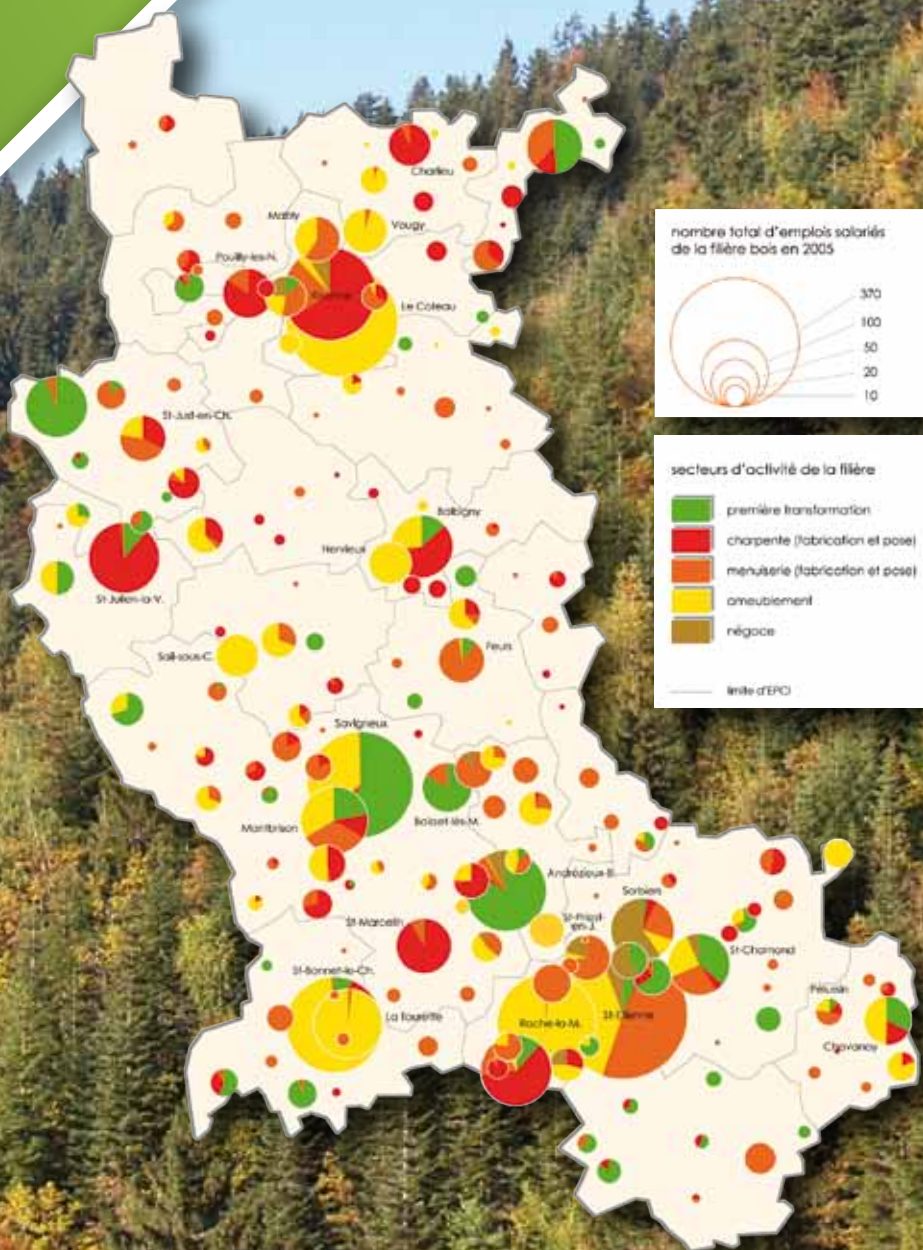
- Office national des forêts,
- Coforêt (coopérative forestière),
- Experts forestiers,
- Gestionnaires indépendants, etc.

La construction :

- Architectes,
- Ingénieurs bois,
- Constructeurs de maisons en bois,
- Entreprises de menuiserie,
- Charpenteries,
- Ébénisteries, etc.



La Loire, un Département engagé



Accompagner le développement social et territorial, pour les générations actuelles et futures : c'est l'ambition du Département de la Loire dans le cadre de son Agenda 21.

Outil de déploiement d'une stratégie volontariste et opérationnelle en faveur des hommes et des territoires, l'Agenda 21 comporte 42 projets. L'un d'eux est consacré au développement d'un soutien durable à la filière forêt/bois génératrice d'emplois, de plus-value et respectueuse du développement durable.

Cette action vise à :

- apporter des réponses à l'enjeu d'attractivité du département,
- soutenir l'économie locale sur l'ensemble du territoire, en milieu rural et urbain,
- favoriser les circuits courts « de la forêt à la maison » pour le bois, qui représente un écoproduit naturel, mais aussi une énergie verte.

Une concertation menée avec l'ensemble des acteurs forestiers a permis au Département de lancer un second plan de soutien à la filière forêt/bois pour la période 2015-2020. Sur cette période, la collectivité mobilisera ainsi plus de 5 millions d'euros en faveur de cette filière, assurant un effet levier pour attirer des crédits européens, nationaux et régionaux dans la Loire.

Ce plan de soutien s'articule autour de 7 mesures :

1. Faire émerger les chartes forestières de territoire

2. Favoriser le regroupement foncier

3. Mobiliser le bois en créant des routes forestières

4. Accompagner les entrepreneurs de travaux forestiers

5. Créer la ressource de demain par le reboisement

6. Soutenir les principaux organismes forestiers de la Loire

7. Impulser l'investissement des entreprises

***Pour connaître les montants des aides proposées,
les conditions d'éligibilité et télécharger les dossiers de demande,***

rendez-vous sur www.loire.fr/foretbois

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Département de la Loire est propriétaire de 870 ha de forêts.

Que ce soit en montagne (forêt de la Morte à Sauvain, forêt de Chausseterre ou forêt des Sœurs Saint-Joseph à Chalmazel) ou en plaine (forêt de Lespinasse), il met en place une gestion multifonctionnelle visant l'équilibre entre le social (détente, sport, activités pédagogiques), l'environnement (biodiversité, eau) et l'économie. Il soutient également les mairies pour l'acquisition de forêts publiques afin de multiplier les espaces d'accueil des usagers.



Mesure 1 :

Faire émerger les chartes forestières de territoire



Promouvoir les approches territoriales et multifonctionnelles sur le thème de la forêt pour mettre en place une stratégie de développement : tel est l'enjeu des chartes forestières de territoire. Encourageant le dialogue entre producteurs, mobilisateurs, industriels et usagers, ces chartes mobilisent notamment des crédits de la Région et de l'État.

Objectifs :

Engager une démarche collective et multifonctionnelle de territoire sur le thème de la forêt, pour mettre en place une stratégie locale de développement.

Bénéficiaires :

- Les collectivités et leurs groupements.
- Les organismes représentant les professionnels de la filière qui souhaitent développer un projet collectif de territoire.

Conditions :

- Présenter un dossier éligible aux fonds européens.
- Avoir réalisé une étude diagnostic du territoire avec objectifs et actions à conduire.

Aide :

20% en moyenne du poste d'animateur sur 5 ans plafonnés à 32 500 € au total sur la période.

Mme Michèle PEREZ,
présidente du PNR du Pilat,
massif du Pilat

« En tant que présidente du Parc naturel régional du Pilat, j'ai participé à la construction de la charte forestière de territoire. C'est un lieu d'échanges parfois vifs mais les conclusions sont souvent positives afin de mettre en valeur notre territoire. »

Mesure 2 : Favoriser le regroupement foncier autour des voiries forestières



Lutter contre le morcellement forestier, c'est s'attaquer au point faible de notre forêt. La Loire compte en effet 40 000 propriétaires de moins de 4 hectares. La dynamique engendrée par la création d'une route forestière peut permettre de restructurer le foncier autour de ces voiries.

Objectifs :

Obtenir des unités de gestion cohérentes de l'ordre d'un hectare minimum en proposant une participation au financement des frais de notaire, trop élevés pour les petites surfaces.

Bénéficiaires :

- Les collectivités et leurs groupements.
- Les propriétaires privés.

Conditions :

- Être situé dans un massif prioritaire du schéma de desserte forestière de la Loire dans lequel un projet de création de voirie forestière est en cours.
- Être situé à une distance maximale de 400 m de la route créée.
- Adhérer à une garantie de gestion durable.

Aide :

60% des frais d'actes notariés dans la limite de 800 €/ dossier.

M. Julien BLANCHON,
technicien forestier au Centre
régional de la propriété forestière
à Montbrison, massifs du sud
et du centre Forez

« Afin de mettre en place une bonne gestion sylvicole mais aussi de commercialiser un lot de bois suffisant pour intéresser un acheteur, il est nécessaire de ne plus diviser, à chaque succession, les parcelles entre les héritiers et de viser des tènements de plus d'un hectare. »

Mesure 3 : Mobiliser le bois en créant des routes forestières



Mobiliser le bois, ressource peu accessible, pour alimenter l'ensemble de la filière est un des objectifs du Grenelle de l'Environnement. Cela passe par la création de routes forestières. La prise en compte de l'environnement, du paysage, de l'eau et de la biodiversité est essentielle dans la construction de ces voiries. Leur entretien est aussi un enjeu majeur. L'implication financière du Département permet de débloquer des crédits nationaux et européens.

Objectifs :

Faciliter et fluidifier la mobilisation du bois grâce à un meilleur accès aux gisements pour alimenter l'aval de la filière. Cela passe par la création et l'entretien de routes forestières grâce à des aides départementales, nationales et européennes.

Bénéficiaires :

- Les collectivités et leurs groupements.
- Les propriétaires privés.

Conditions :

- Être situé dans un massif prioritaire du schéma de desserte forestière de la Loire pour la création ou la rénovation de voirie forestière.
- Être éligible aux aides européennes.
- S'engager à entretenir, à lever ou à borner la voirie créée ou entretenue pendant 30 ans.

Aides :

Pour la création :

- 10% des dépenses d'investissement et de maîtrise d'œuvre.
- 50% des acquisitions de dépôt, des frais de bornage.
- 50% des études environnementales.

Pour la rénovation :

- Taux variable selon le potentiel fiscal de la commune, dans la limite de 12 €/ml.

**M. Jean-Luc MATRAY,
maire de la commune
de Belmont-de-la-Loire,
massif du Haut Beaujolais**

« Le massif du Bois des Crochets sur ma commune était relativement enclavé, alors que de nombreuses parcelles de propriétaires privés avaient été plantées dans les années 1970. Avec l'aide de l'État et du Département, nous avons mobilisé des crédits européens pour réaliser la route forestière de la Croix Bleue. Le résultat a été immédiat, avec de nouveau une gestion dynamique. »

Mesure 5 : Créer la ressource de demain par le reboisement



Un quart des pépinières forestières ont disparu en 10 ans. Au niveau national, la production des plants forestiers a aussi chuté durant cette période. Ce relâchement de l'effort de reboisement résulte d'une démotivation des propriétaires forestiers privés liée aux cours des bois, aux tempêtes successives, à l'éloignement du patrimoine, à la réduction des aides, etc. La filière forêt/bois exploite actuellement les reboisements des années 1960-1970 mis en place avec le Fonds Forestier National. Aider au reboisement aujourd'hui, c'est créer la ressource de demain.

Objectifs :

Créer la ressource de demain via une aide simple et forfaitaire (conseil, instruction et réception des dossiers par le CRPF en forêt privée et par l'ONF en forêt publique).

Bénéficiaires :

- Propriétaires publics ou privés de terrains à boiser ou à reboiser.

Conditions :

- Parcelles de 1 à 4 hectares.
- Respecter la réglementation des boisements.
- Avoir la validation du CRPF en forêt privée et de l'ONF en forêt publique.
- Les zones naturelles patrimoniales, les coupes rases en sapinière et les coupes rases non réglementaires ne sont pas éligibles.
- Avoir un revenu de la coupe inférieur à 9 000 €/ha.

Aides :

- 1 500 €/ha pour un boisement ou un reboisement résineux.
- 1 800 €/ha pour un boisement ou un reboisement feuillu.
- 1 800 €/ha pour la diversification en feuillus dans les résineux, soit 10% minimum de la surface.

M. Dominique DEFOND,
propriétaire, sylviculteur
à Saint-Priest-la-Prugne,
massif des Bois Noirs

« Ma propriété forestière familiale a été déstructurée par différents événements climatiques qui ont pesé sur mes dépenses. Je souhaite reconstituer mes peuplements pour pouvoir la transmettre à mes enfants. L'aide au boisement me permet d'aller plus loin dans mon investissement. »

Mesure 6 : Soutenir les principaux organismes forestiers de la Loire



Une filière forêt/bois forte, active et solidaire passe par des moyens humains et financiers et un travail en réseau. Le Centre régional de la propriété forestière de Rhône-Alpes compte 5 techniciens et 1 ingénieur qui assurent un rôle de conseil aux propriétaires sylviculteurs, et de développement de la forêt privée. L'Office national des forêts assume ce même rôle auprès de la forêt publique. 2 permanents d'Inter Forêt-Bois 42 unissent les acteurs de la filière et promeuvent leurs actions. Quant à l'Union forestière de la Loire, elle rassemble les structures associatives de sylviculteurs du département. Accompagner financièrement et contractuellement ces structures permet de fédérer la filière forêt/bois dans la Loire.

Objectifs :

- Créer du lien entre les maillons de la filière forêt/bois afin qu'elle se renforce sur différents marchés (énergie, construction, emballage, ameublement).
- Favoriser la solidarité d'un bout à l'autre de la filière.

Bénéficiaires :

- Inter Forêt-Bois 42 (IFB 42).
- Centre régional de la propriété forestière de Rhône-Alpes (CRPFRA).
- Union forestière de la Loire (UFL).

Ces organismes sont éligibles dans le cadre de conventions de partenariat sur 3 ans.

Conditions :

- Mettre en œuvre un programme d'intervention en faveur de la filière forêt/bois ligérienne.
- Accompagner le Département de la Loire dans la mise en œuvre de son Agenda 21.

Aides :

- IFB 42 : 95 000 € en 2015 + 60 000 € pour l'écoconstruction bois en 2015.
- CRPF RA : 42 000 € en 2015.
- UFL : 2 500 € en 2015.

Ces aides sont votées annuellement par le Département.

M. Jacques GRENOT, propriétaire à Saint-Sauveur-en-Rue, massif du Pilat, président de l'Union forestière de la Loire, administrateur du CRPF RA et d'Inter Forêt-Bois 42

« Je suis venu à la forêt par passion, mais très rapidement je me suis engagé dans les organisations professionnelles de l'amont, puis de l'ensemble de la filière, y compris à l'échelon régional. En effet, il est capital d'avoir une vision globale en raisonnant depuis la production forestière jusqu'aux besoins du consommateur de bois. C'est ainsi que l'on donne du sens au mot filière pour faire que le bois avance. »

Mesure 7 : Impulser l'investissement des entreprises



Renouveler le matériel ou investir dans un nouveau bâtiment permet de gagner en compétitivité. C'est donc une priorité pour les entreprises de la filière forêt/bois. Au cœur de l'économie ligérienne, elles sont réparties sur l'ensemble du territoire, et elles sont parfois le premier employeur dans certaines communes de montagne. Le Département accompagne directement leurs investissements matériels et soutient leurs projets immobiliers.

Objectifs :

- Encourager les investissements immatériels et matériels (notamment l'extension, l'acquisition ou l'aménagement de bâtiments adaptés).
- Favoriser la compétitivité des entreprises de la filière pour leur permettre de gagner des parts de marchés, en offrant aux consommateurs des produits en bois écologiques et performants.

Bénéficiaires :

- PME/PMI (moins de 250 salariés et non une filiale d'un groupe).

Conditions :

- Avoir une activité dans le secteur de l'industrie, des services aux entreprises ou de l'artisanat de production.
- Porter un projet global d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise ou prévoir un investissement ayant un impact significatif en matière de technologie, d'environnement ou de société.

Aides :

- Fonds d'aide au développement durable des entreprises et à leur modernisation (FADDEM) : subvention de 10% pour un investissement de 10 000 € à 300 000 €.
- Fonds d'aide au développement durable de l'emploi dans la Loire (FADDEL) : subvention sur les projets immobiliers de plus de 50 000 €, conditionnée au nombre d'emplois créés (CDI).
- FADDEL Rural : subvention spécifique aux projets d'investissements immobiliers situés en zone rurale, pour des dépenses plafonnées à 300 000 €.

**Mrs Alexandre et Thierry GARDETTE,
menuisiers à Lentigny,
plaine roannaise**

« Notre entreprise a investi, avec l'aide du Département, 700 000 € en 2014 et 2015 dans un atelier de fabrication, afin de s'adapter aux nouvelles normes, d'augmenter la production, de gagner en innovation technologique et d'avoir la capacité à mieux répondre à notre clientèle. »

Adresses utiles

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
Direction de l'agriculture,
de la forêt et de l'environnement (DAFE)

Hôtel du Département
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cedex 1
04 77 48 40 29
info@loire.fr

INTER FORÊT-BOIS 42

20 rue Balaj
42000 Saint-Étienne
04 77 49 25 60
contact@ifb42.com

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

27 rue Roger Salengro
42000 Saint-Étienne
04 77 32 30 56
ag.bourg-en-bresse@onf.fr

**CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ
FORESTIÈRE DE RHÔNE-ALPES**

Parc de Crécy
18 avenue du Général de Gaulle
69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex
04 72 53 60 90
rhonealpes@crpf.fr

UNION FORESTIÈRE DE LA LOIRE

6 Boulevard Carnot
42600 Montbrison
04 77 58 02 98
union-42@foretpriveefrancaise.com

Retrouvez le détail des aides proposées et téléchargez les dossiers de demande sur www.loire.fr/foretbois

À qui s'adresser ?

Département de la Loire

Mesures 1 à 6 :

Service environnement et forêt

Laurent RUSSIAS

04 77 48 40 29

laurent.russias@loire.fr

Mesure 7 :

Service des interventions économiques

Jean-Michel REYMONDON

04 77 48 43 47

jean-michel.reymondon@loire.fr



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE
PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
Hôtel du Département / 2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cedex 1

Loire
LE DÉPARTEMENT